

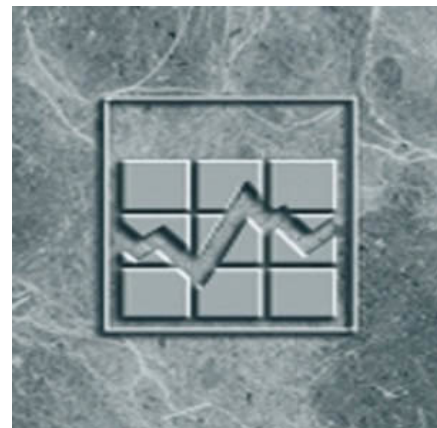
No 75F0002M au catalogue
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-49769-3

Série de documents de recherche – Revenu

Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation pour les régions éloignées

par Sarah McDermott et Madeleine Steinmetz-Wood

Date de diffusion : le 7 septembre 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Introduction	4
Résumé d'une méthodologie potentielle pour établir les coûts d'un panier de consommation pour les régions éloignées de la MPC et calculer le revenu disponible	5
Établissement des coûts des composantes du panier de la MPC pour les régions éloignées	5
Calcul du revenu disponible pour les régions éloignées	6
Seuils pour les régions éloignées de la MPC et taux de pauvreté	7
Petites populations – sources de données et erreurs d'enquête.....	11
Résumé des défis méthodologiques.....	11
Conclusion	12
Annexe A : Points à l'ordre du jour de la recherche prospective	13
Annexe B : Méthodologie de la MPC pour les régions éloignées : les composantes du panier et le revenu disponible	14
Régions éloignées de la MPC	14
Méthodologie de la MPC pour les régions éloignées	14
Méthodologie relative au revenu disponible dans les régions éloignées de la MPC	16
Annexe C : Comparaison méthodologique	18
Annexe D : Carte des régions de la MPC selon la taille de la population et la désignation d'éloignement	20
Annexe E : Nombre de personnes vivant dans des régions éloignées	20
Annexe F : Estimations du taux de pauvreté dans les régions éloignées	21
References	22

Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation pour les régions éloignées

par Sarah McDermott et Madeleine Steinmetz-Wood

Le 21 août 2018, le gouvernement du Canada a publié [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Cette stratégie fait état des engagements à long terme qui orientent les mesures et les investissements actuels et futurs du gouvernement en vue de réduire la pauvreté. La [Loi sur la réduction de la pauvreté](#) réglemente les principaux engagements pris dans le cadre de la stratégie et oblige Statistique Canada à examiner régulièrement le contenu de la mesure officielle de la pauvreté au Canada, la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC).

Au cours des consultations menées dans le cadre du deuxième examen approfondi¹ de la MPC, l'un des sujets de recherche² ciblés aux fins d'études plus approfondies consistait à déterminer si des ajustements pourraient être apportés à la méthodologie de la MPC pour tenir compte des coûts différentiels³ associés à la vie dans les régions éloignées. Le présent document vise à faire état de l'état d'avancement de ce point de recherche.

Le présent document s'appuie sur un document antérieur décrivant une approche de délimitation des régions éloignées de la MPC et présente une méthodologie potentielle pour la création de seuils de la MPC pour les régions éloignées dans toutes les provinces du Canada. Le document décrit également les répercussions possibles de ces seuils sur les estimations provinciales de la pauvreté. Celui-ci donne également l'occasion au public et aux intervenants de formuler des commentaires sur la méthodologie proposée.

Introduction

La MPC établit des seuils de pauvreté qui reposent sur le coût d'un panier de biens et de services (aliments, habillement, logement, transport et autres dépenses) correspondant à un niveau de vie de base modeste pour une famille de quatre personnes. On considère qu'une famille vit dans la pauvreté si son revenu disponible est inférieur au seuil de la MPC correspondant à la taille de cette famille et à la région où elle vit.⁴

La méthodologie actuelle de la MPC attribue le même seuil de la MPC à toutes les collectivités dénommées « rurales » dans la même province, ce qui signifie que les régions rurales relativement accessibles ont les mêmes seuils que les collectivités dans les régions plus isolées. Dans le premier document de travail sur les régions éloignées, une méthodologie de délimitation des régions éloignées pour la MPC a été proposée (voir l'encadré : Document de travail sur la délimitation des régions éloignées pour la MPC). Le présent document de travail s'appuie sur cette recherche en élaborant une méthodologie potentielle de calcul des seuils pour les régions éloignées de la MPC cernées précédemment.

Les seuils pour les régions éloignées de la MPC visent à saisir l'esprit de la MPC provinciale existante (c.-à-d., représenter un niveau de vie de base modeste), tout en tirant parti de la méthodologie de la mesure fondée sur un panier de consommation du Nord (MPC-N)⁵ pour mieux refléter la vie dans les régions éloignées. Les seuils pour les régions éloignées de la MPC ont été calculés, puis les répercussions possibles sur les taux de pauvreté provinciaux ont été estimées. Les lecteurs sont invités à nous faire part de leurs commentaires.

1. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le deuxième examen approfondi, veuillez consulter [Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation](#).

2. Pour une liste des points à l'ordre du jour prospectif, voir le tableau A.1 de l'annexe A.

3. Par exemple, le coût plus élevé de l'épicerie et de l'expédition.

4. Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée pour déterminer la MPC, veuillez consulter le [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#).

5. Pour obtenir plus de détails, consultez le rapport [Développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#).

Résumé d'une méthodologie potentielle pour établir les coûts d'un panier de consommation pour les régions éloignées de la MPC et calculer le revenu disponible

La méthodologie utilisée pour établir les seuils de pauvreté dans les régions éloignées de la MPC serait fondée sur la méthodologie actuelle de la MPC (c.-à-d., les mêmes cinq composantes pour une famille de quatre personnes qui reflètent un niveau de vie de base modeste). Cependant, il y a plusieurs défis associés à la détermination des seuils de pauvreté pour les régions éloignées. De nombreuses collectivités éloignées sont isolées et ont une infrastructure limitée, ce qui limite la disponibilité de la collecte des prix pour des articles du panier de la MPC en particulier. Vu les limites des données rencontrées pendant le processus de calcul du coût des paniers de la MPC dans les régions éloignées⁶, il n'est pas possible de fournir un niveau de détail des composantes pour les paniers dans les régions éloignées.

Établissement des coûts des composantes du panier de la MPC pour les régions éloignées

Étant donné certaines similitudes dans les niveaux de vie entre les collectivités éloignées provinciales et les collectivités résidant dans les territoires du Canada, un panier de biens et de services pour les régions éloignées emprunterait des caractéristiques des méthodologies de la MPC provinciale et de la MPC-N et comprendrait des ajustements pour mieux refléter la vie et les conditions dans les régions éloignées. Des détails supplémentaires sur une méthodologie possible pour les paniers de la MPC dans les régions éloignées sont fournis à l'annexe B : Méthodologie pour la MPC dans les régions éloignées, ses composantes et le revenu disponible. Une comparaison de la MPC (base 2018), de la MPC-N pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et de la MPC pour les régions éloignées est fournie à l'annexe C : Une comparaison méthodologique.

Régions éloignées

Les régions éloignées de la MPC proposées dans le premier document de travail sur l'éloignement (c.-à-d., fondé sur l'indice d'éloignement) ont été utilisées. Les régions éloignées ont été définies pour les provinces pour lesquelles elles pouvaient être créées : Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Une carte montrant l'emplacement de ces régions éloignées désignées, qui figurait dans le premier document de travail sur l'éloignement, est fournie à l'annexe D : Carte des régions de la MPC selon la taille de la population et la désignation d'éloignement.

Composante du logement

La méthodologie proposée pour la composante du logement serait fondée sur la location d'un logement non subventionné de trois chambres, conformément à la Norme nationale d'occupation établie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les prix de location pour un logement de trois chambres seraient obtenus à partir des résultats du Recensement de 2016 et ajustés à l'année de base 2018.

Composante des vêtements et des chaussures

La composante des vêtements et des chaussures se fonderait sur le panier de l'habillement pour une famille de quatre personnes selon le Niveau de vie acceptable (NVA) de 2012 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest.

Document de travail sur la délimitation des régions éloignées pour la MPC

Il s'agit du deuxième document de travail publié dans le cadre de l'élaboration d'une méthodologie potentielle pour estimer les seuils de pauvreté des régions éloignées pour les provinces du Canada. « [Délimitation des régions éloignées aux fins de la mesure fondée sur un panier de consommation](#) » est le premier document de travail de la série. Celui-ci propose une méthodologie pour délimiter les régions éloignées pour la MPC à l'aide de l'Indice d'éloignement de Statistique Canada.

6. Les limites des données pour chaque composante ont été décrites dans leurs sections respectives de l'annexe B et sont décrites plus loin dans le document.

Composante alimentaire

La composante alimentaire serait fondée sur le Panier de provisions nutritif national (PPNC) de 2019 élaboré par Santé Canada. Des indices spatiaux seraient créés à l'aide des données des indices d'indemnité de vie chère de Statistique Canada pour ajuster le prix des aliments en fonction des coûts plus élevés éprouvés dans les collectivités éloignées.

Composante de transport

La composante de transport pour les collectivités éloignées ne tiendrait compte que des modes de transport privés. La méthodologie appliquée pour les régions éloignées serait fondée sur les coûts de propriété, d'exploitation et d'entretien d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire sport (VUS), selon l'infrastructure routière (p. ex. chemins de terre, routes de glace). La méthodologie pour les collectivités accessibles uniquement par avion serait fondée sur les coûts associés à la propriété, à l'exploitation et à l'entretien d'un véhicule tout-terrain (VTT) et d'une motoneige. Cette approche reflète celle utilisée pour la composante de transport dans la méthodologie de la MPC-N.

Composante des autres nécessités

Les coûts de la composante des autres nécessités appliqueraient un multiplicateur au coût des composantes alimentaire et des vêtements, comme c'est le cas pour les autres méthodologies de la MPC. Un montant serait également ajouté à la composante des autres nécessités pour tenir compte du besoin de services de téléphonie cellulaire, comme c'est actuellement le cas avec la MPC de l'année de base 2018.

Calcul du revenu disponible pour les régions éloignées

Définition du revenu disponible

La méthodologie de la MPC pour les régions éloignées définirait son revenu disponible de la même façon que les autres MPC. Elle serait fondée sur le revenu total (y compris les transferts gouvernementaux) après déduction non seulement de l'impôt sur le revenu, mais aussi de plusieurs dépenses non discrétionnaires (p. ex. cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, cotisations syndicales, frais de garde d'enfants, pensions alimentaires versées).

Ajustement selon le type de mode d'occupation

Dans la mesure du possible, le panier de consommation des logements dans les régions éloignées tiendrait également compte des types de modes d'occupation (p. ex. les propriétaires avec ou sans hypothèque et les logements locatifs subventionnés) autres que les logements locatifs non subventionnés. Cela aiderait à mettre les familles de tous les modes d'occupation sur un pied d'égalité au moment de déterminer leur statut de pauvreté.

Collaborer avec les peuples autochtones

Certaines réserves des Premières Nations pourraient être considérées comme éloignées. Vu les limites liées à la collecte de données sur les prix et à l'échantillonnage, entre autres, les seuils de la MPC et les taux de pauvreté ne peuvent pas être calculés pour les collectivités dans les réserves (pour de plus amples renseignements, voir l'encadré : L'engagement de collaborer avec les peuples autochtones).

L'engagement de collaborer avec les peuples autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé sur la voie de la réconciliation avec les peuples autochtones et est résolu à bâtir une relation fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. Ainsi, le chapitre 7 d'*Une chance pour tous* fait état de l'engagement que prend le gouvernement d'adopter des mesures qui permettront de mieux comprendre la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis, où qu'ils vivent au Canada.

Lors des consultations ayant mené à « Une chance pour tous », il a été transmis au gouvernement du Canada qu'il devrait utiliser une approche de la réduction de la pauvreté basée sur les forces et axée sur le bien-être et le renforcement de la résilience. Les femmes autochtones ont aussi expliqué que la pauvreté dépasse le simple manque de revenu; qu'il s'agit aussi d'une déconnexion sociale. Elles ont affirmé que les activités culturelles favorisent le bien-être social et économique, car celles-ci améliorent la confiance en soi et contribuent à l'identité.

À cette fin, conformément à l'approche « d'Une chance pour tous », fondée sur les distinctions, et sur les principes de la réconciliation, le gouvernement collaborera avec les organisations autochtones nationales et d'autres organismes. L'objectif : définir des indicateurs de la pauvreté et du bien-être qui en reflètent les multiples dimensions, telles que vécues par les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et définir des mesures de la pauvreté fondées sur d'autres facteurs que le revenu.

Seuils pour les régions éloignées de la MPC et taux de pauvreté

Le tableau 1 ci-dessous montre les seuils provinciaux officiels de la MPC de 2018 pour la famille repère de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) (c.-à-d., sans la délimitation des régions éloignées), ainsi que les seuils pour les régions éloignées de la MPC, à l'aide de la méthodologie de délimitation des régions éloignées de la MPC⁷.

Tableau 1

Seuils de la MPC pour les régions désignées comme rurales, comptant moins de 30 000 personnes, avec et sans délimitation des régions éloignées, famille de quatre personnes, 2018

Région géographique	Seuil de 2018 sans délimitation des régions éloignées	Seuil de 2018 avec la délimitation des régions éloignées
	dollar actuel	
Terre-Neuve-et-Labrador		
Éloignées	...	48 083
Région rurale	42 539	42 726
Moins de 30 000 habitants	42 926	42 926
Nouveau-Brunswick		
Éloignées	...	47 986
Région rurale	40 766	40 766
Moins de 30 000 habitants	42 284	42 284
Québec		
Éloignées	...	50 674
Région rurale	37 804	37 804
Moins de 30 000 habitants	37 397	37 397
Ontario		
Éloignées	...	51 254
Région rurale	40 576	40 787
Moins de 30 000 habitants	41 250	41 261
Manitoba		
Éloignées	...	47 778
Région rurale	38 954	39 005
Moins de 30 000 habitants	40 780	40 793

7. Les seuils estimés pour les régions éloignées de la MPC ne sont pas officiels.

Tableau 1

Seuils de la MPC pour les régions désignées comme rurales, comptant moins de 30 000 personnes, avec et sans délimitation des régions éloignées, famille de quatre personnes, 2018

Région géographique	Seuil de 2018 sans délimitation des régions éloignées	Seuil de 2018 avec la délimitation des régions éloignées
	dollar actuel	
Saskatchewan		
Éloignées	...	50 773
Région rurale	40 280	40 306
Moins de 30 000 habitants	42 003	42 003
Alberta		
Éloignées	...	52 367
Région rurale	45 047	45 047
Moins de 30 000 habitants	46 158	46 158
Colombie-Britannique		
Éloignées	...	47 949
Région rurale	41 463	42 331
Moins de 30 000 habitants	42 608	42 608

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les seuils pour les régions éloignées ne sont pas officiels.

Source : Statistique Canada. Totalisations personnalisées.

L'intégration des régions éloignées à la MPC permettrait de reclassifier certaines collectivités rurales et certaines collectivités plus petites ayant une population de moins de 30 000 personnes (c.-à-d., les petites collectivités urbaines). Par conséquent, l'intégration des régions éloignées à la MPC aurait une incidence non seulement sur les seuils ruraux, mais aussi sur les seuils des petites régions urbaines. Selon la méthodologie décrite dans le présent document, bon nombre des seuils provinciaux ruraux et des seuils des petites régions urbaines augmenteraient si les régions éloignées étaient intégrées à la MPC⁸.

Pour toutes les provinces où les régions éloignées pouvaient être délimitées, les seuils pour les régions éloignées étaient plus élevés que les seuils pour les régions rurales. En 2018, les collectivités éloignées du Québec présentaient les coûts les plus élevés, comparativement aux collectivités rurales – le seuil estimé était de 34,0 % plus élevé dans les régions éloignées (tableau 2). Les régions éloignées de la Colombie-Britannique (13,3 %) et de Terre-Neuve-et-Labrador (12,5 %) affichaient les écarts de coûts les plus faibles comparativement à leurs collectivités rurales respectives⁹.

Tableau 2

Différence en pourcentage entre les seuils pour les régions rurales et éloignées avec la délimitation des régions éloignées, famille de quatre personnes, 2018

Province	2018		
	Seuil pour les régions rurales	Seuil pour les régions éloignées	Pourcentage de différence
dollar actuel			
Terre-Neuve-et-Labrador	42 726	48 083	12,5
Nouveau-Brunswick	40 766	47 986	17,7
Québec	37 804	50 674	34,0
Ontario	40 787	51 254	25,7
Manitoba	39 005	47 778	22,5
Saskatchewan	40 306	50 773	26,0
Alberta	45 047	52 367	16,2
Colombie-Britannique	42 331	47 949	13,3

Note : Les seuils ci-dessus ne sont pas officiels.

Source : Statistique Canada. Totalisations personnalisées

Les seuils plus élevés dans les régions éloignées étaient principalement attribuables aux coûts plus élevés des composantes alimentaire, des vêtements et du transport. Les coûts plus élevés associés aux composantes alimentaire et des vêtements ont ensuite fait augmenter le coût de la composante des autres nécessités, car ils

8. Par exemple, les régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Ontario, les régions rurales de l'Ontario qui comptent moins de 30 000 habitants, les régions rurales du Manitoba, les régions rurales du Manitoba qui comptent moins de 30 000 habitants, les régions rurales de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

9.

sont calculés à l'aide d'un multiplicateur appliqué au coût total de ces composantes¹⁰. À l'inverse, les frais de logement étaient généralement plus faibles dans les collectivités éloignées que leurs équivalents ruraux.

Les seuils pour les régions éloignées seraient parmi les seuils provinciaux les plus élevés au Canada, et de nombreux seuils pour les régions éloignées seraient également plus élevés que ceux de collectivités particulières dans leur province respective. Par exemple, en 2018, le seuil familial de référence de quatre personnes pour Toronto, en Ontario, était de 48 142 \$, tandis que le seuil pour les régions éloignées de l'Ontario serait de 51 254 \$.

Le tableau 3 montre l'incidence potentielle de l'intégration des régions éloignées à la méthodologie de la MPC sur les estimations du taux de pauvreté. En ajoutant les régions éloignées, le taux de pauvreté global dans la province augmenterait d'un point de pourcentage à Terre-Neuve-et-Labrador. Bien qu'il y aurait également eu des augmentations marginales au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan, celles-ci n'étaient pas statistiquement significatives¹¹. De plus, l'estimation globale du taux de pauvreté au Canada demeurerait inchangée.

Tableau 3
Estimations et intervalles de confiance pour les pourcentages de personnes vivant dans la pauvreté, par province et au Canada, Recensement de 2016

	Sans les régions éloignées			Avec les régions éloignées		
	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %		Estimation	Intervalle de confiance à 95 %	
		inférieure	supérieure		inférieure	supérieure
Canada	14,5	14,5	14,5	14,5	14,5	14,6
Terre-Neuve-et-Labrador	13,1	12,9	13,4	14,1*	13,9	14,2
Nouveau-Brunswick	15,6	15,4	15,8	15,6	15,5	15,7
Québec	12,3	12,3	12,4	12,4	12,4	12,4
Ontario	15,5	15,5	15,6	15,6	15,5	15,6
Manitoba	14,3	14,1	14,5	14,4	14,3	14,5
Saskatchewan	12,7	12,6	12,9	12,9	12,8	13,1
Alberta	11,4	11,3	11,5	11,4	11,4	11,5
Colombie-Britannique	17,6	17,5	17,6	17,6	17,6	17,7

* Indique un changement statistiquement significatif.

Note : Les estimations sont basées sur les seuils non officiels. Les taux de pauvreté ont été arrondis à une décimale près. Cela pourrait masquer de légères différences entre les limites et l'estimation. L'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ont été omises, car il n'y a pas de régions éloignées dans ces provinces et aucun changement n'a été observé. Les estimations sont fondées sur la méthodologie de l'année de base 2018. Les limites supérieures et inférieures sont établies à un niveau de confiance de 95 %.

Source : Recensement de 2016. Statistique Canada. Totalisations personnalisées

Selon le Recensement de 2016, 172 163¹² personnes vivaient dans des régions éloignées. Le nombre de personnes vivant dans des régions éloignées de chaque province est inclus dans l'annexe E. Le graphique 1 présente les estimations et les intervalles de confiance pour les pourcentages de personnes vivant dans la pauvreté pour les régions éloignées, les régions rurales et les petites régions urbaines de la MPC, à l'aide du Recensement de 2016. Les taux de pauvreté dans les régions éloignées étaient plus élevés que ceux des régions rurales provinciales et des petites régions urbaines. Ces différences sont statistiquement significatives. Le taux de pauvreté des régions éloignées le plus élevé serait la Saskatchewan (38,6 %), tandis que le taux le plus faible serait l'Ontario (18,0 %).

10. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie relative aux autres nécessités, veuillez consulter le [document technique sur la mesure du panier de consommation : la composante des autres nécessités](#) : document technique sur la mesure du panier de consommation : la composante des autres nécessités.

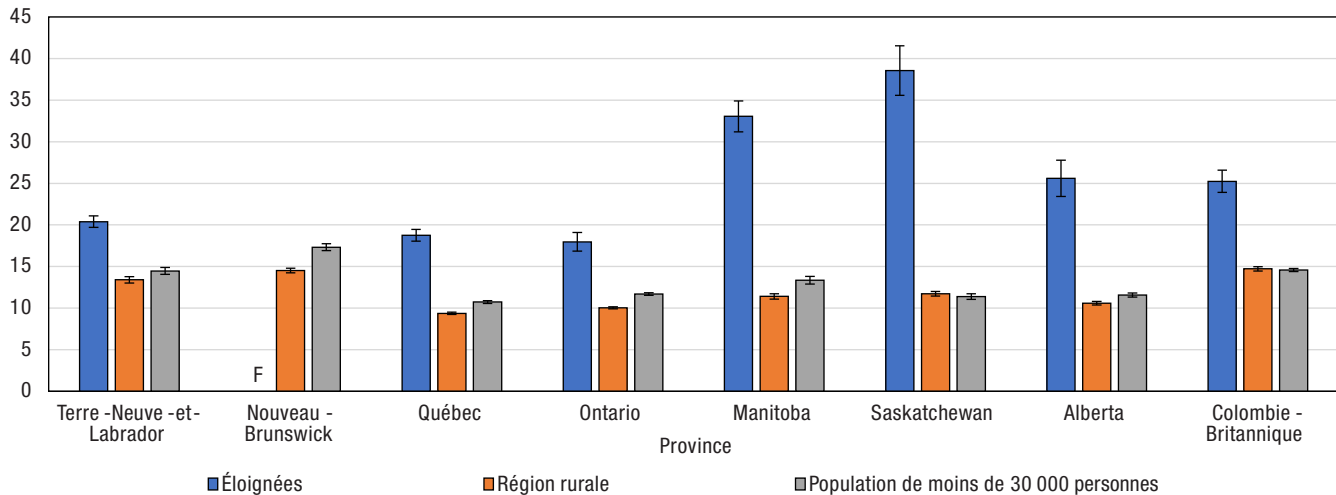
11. établies à un niveau de confiance de 95 %.

12. Le nombre de personnes vivant dans les régions éloignées déclarées ici diffère de celui qui figure dans le document de travail précédent, intitulé « Délimitation des régions éloignées aux fins de la mesure fondée sur un panier de consommation » – celles-ci comprenaient toutes les personnes vivant dans les régions éloignées de la MPC; alors que ces chiffres excluent certaines populations pour lesquelles les calculs de la MPC ne s'appliquent pas, comme les personnes vivant dans un logement d'exploitant agricole ou dans des logements de bande.

Graphique 1

Estimations et intervalles de confiance pour le pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté pour les régions éloignées, rurales et comptant moins de 30 000 personnes, Recensement de 2016

pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté



F trop peu fiable pour être publié

Note : Les limites supérieures et inférieures sont établies à un niveau de confiance de 95%.

Source : Recensement de 2016, Statistique Canada. Totalisations personnalisées

Enfin, le tableau 4 montre que le taux de pauvreté des aînés¹³ vivant dans des régions éloignées était le plus élevé à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec et en Alberta. En revanche, les taux de pauvreté chez les enfants¹⁴ des régions éloignées étaient les plus élevés en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique. De plus, les taux de pauvreté étaient toujours plus élevés chez les personnes seules¹⁵ que chez les familles¹⁶. La Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta affichaient les taux de pauvreté les plus élevés chez les familles vivant dans des régions éloignées.

Tableau 4

Estimations et intervalles de confiance pour les pourcentages de personnes vivant dans la pauvreté, selon les groupes d'âge sélectionnés et la situation des familles économiques dans les régions éloignées, Recensement de 2016

Province	Groupe d'âge									Situation des particuliers dans la famille économique					
	Moins de 18 ans			18 à 64 ans			65 ans et plus			Dans une famille économique			Non dans une famille économique		
	Intervalle de confiance à 95 %			Intervalle de confiance à 95 %			Intervalle de confiance à 95 %			Intervalle de confiance à 95 %			Intervalle de confiance à 95 %		
	Estimation	inférieure	supérieure	Estimation	inférieure	supérieure	Estimation	inférieure	supérieure	Estimation	inférieure	supérieure	Estimation	inférieure	supérieure
Terre-Neuve-et-Labrador	21,4	19,4	23,4	14,3	13,5	15,1	37,1	35,5	38,7	17,0	16,3	17,8	50,5	48,1	52,8
Nouveau-Brunswick	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Québec	19,1	17,7	20,5	14,9	14,0	15,7	32,8	30,7	34,9	15,0	14,2	15,8	46,2	44,0	48,5
Ontario	24,0	21,1	26,9	15,6	14,5	16,7	19,1	17,3	20,9	14,8	13,5	16,0	36,4	33,9	38,9
Manitoba	45,6	41,6	49,6	29,4	27,5	31,2	23,7	19,1	28,4	31,8	29,6	33,9	42,6	37,9	47,3
Saskatchewan	52,4	47,6	57,1	32,1	29,4	34,8	30,7	25,6	35,9	37,1	34,0	40,2	51,1	45,2	57,0
Alberta	32,1	28,7	35,5	20,1	18,2	22,0	32,3	26,3	38,4	25,5	23,2	27,8	26,8	22,4	31,2
Colombie-Britannique	32,4	28,4	36,3	24,4	22,9	25,9	21,9	19,4	24,5	22,0	20,3	23,6	37,8	34,8	40,7

F trop peu fiable pour être publié.

Note : Les estimations ne sont pas officielles.

Source : Recensement de 2016, Statistique Canada. Totalisations personnalisées.

13. personnes âgées de 65 ans et plus.

14. personnes âgées de moins de 18 ans.

15. personnes hors d'une famille économique.

16. Personnes dans une famille économique. Une famille économique désigne un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil. Pour de plus amples renseignements, voir [Famille économique - Dictionnaire, recensement de la population, 2016](#).

Petites populations – sources de données et erreurs d'enquête

Les taux de pauvreté estimés pour les régions éloignées doivent être interprétés avec prudence, étant donné la taille réduite d'échantillonnage pour ces populations. À l'heure actuelle, les taux de pauvreté dans les régions éloignées ne peuvent être estimés qu'à l'aide des données du recensement, étant donné que l'échantillon est grand, comparativement aux autres enquêtes auprès des ménages. Cela signifie que les estimations pour les régions éloignées ne peuvent pas être produites avec l'Enquête canadienne sur le revenu, la source officielle de statistiques annuelles sur la pauvreté.

Il convient de noter que les estimations fondées sur le recensement sont également sujettes à des erreurs d'enquête (pour obtenir de plus amples renseignements, voir l'encadré Erreur d'enquête). Pour voir un tableau contenant les estimations du pourcentage de la population vivant dans la pauvreté dans les régions éloignées et leurs intervalles de confiance correspondants de 95 %, voir l'annexe F.

Erreur d'enquête

Ces estimations sont dérivées d'une enquête et sont sujettes à des erreurs d'enquête, composées d'erreurs non dues à l'échantillonnage comme la non-réponse et les erreurs d'échantillonnage, ce qui cause de la variabilité. La variabilité est la mesure dans laquelle l'estimation produite différerait des autres estimations si la taille de l'échantillon et le plan d'échantillonnage demeuraient les mêmes, mais qu'un échantillon différent était choisi.

Une des façons de mesurer l'erreur d'échantillonnage est de fournir la marge d'erreur pour une estimation, en fonction d'un certain niveau de confiance. La façon la plus courante de le faire est de donner une estimation avec son intervalle de confiance. Un intervalle de confiance fournit les limites supérieures et inférieures d'une estimation, en fonction d'un niveau de confiance prédéfini. Par exemple, les limites supérieures et inférieures des estimations dans le graphique 1 sont établies à un niveau de confiance de 95 %. En d'autres termes, 19 fois sur 20 (ou 95 % du temps), la valeur réelle se trouverait dans l'intervalle de confiance, si elle avait été calculée en utilisant l'ensemble de la population. Par conséquent, 95 % du temps, les estimations fournies dans le graphique 1 de l'annexe pourraient être une valeur se trouvant dans leur intervalle de confiance respectif.

Résumé des défis méthodologiques

Lors de l'élaboration d'une méthodologie potentielle pour la création de seuils de la MPC pour les personnes vivant dans des régions éloignées, plusieurs défis ont été rencontrés lors de la construction des composantes individuelles du panier. Les défis comprennent :

- Il n'a pas été possible de calculer une composante alimentaire distincte pour chaque province ayant une région éloignée, parce que peu ou pas de données de l'indemnité de vie chère (IVC) étaient disponibles pour certaines provinces.
- En raison de la très petite taille de l'échantillon de personnes vivant dans les régions éloignées du Nouveau-Brunswick, il n'a pas été possible de calculer des frais de logement, de sorte que les frais de logement des régions éloignées de Terre-Neuve-et-Labrador ont été utilisés comme approximation.
- En ce qui concerne la composante des vêtements et des chaussures, il n'y avait pas suffisamment de renseignements sur la proportion de résidents des collectivités éloignées qui magasinent en ligne par rapport à ceux qui font un voyage de magasinage pour acheter des vêtements.
- Pour ce qui est de la composante de transport, il n'y avait pas suffisamment de renseignements sur la proportion de VUS et de voitures compactes dans les collectivités éloignées desservies par des routes glacées.

L'annexe B présente d'autres renseignements contextuels pertinents sur ces défis.

Conclusion

Ce document de travail est le deuxième de deux documents visant à examiner la faisabilité de la création de seuils de pauvreté pour les régions éloignées du Canada. À cette fin, l'article décrivait la méthodologie possible pour la création de seuils de la MPC pour les régions éloignées des provinces, ainsi que les répercussions possibles sur les taux de pauvreté au niveau provincial, à l'aide des données du recensement.

Toutefois, en raison des limites des données susmentionnées, il est difficile d'intégrer les régions éloignées à la méthodologie actuelle de la MPC, et ces méthodes ne sont actuellement pas recommandées pour une utilisation officielle. Les questions abordées dans cet article doivent être prises en compte lors de l'évaluation de la faisabilité de la construction de seuils de la MPC pour les régions éloignées à l'avenir, à mesure que les données nécessaires pour tenir compte des limites méthodologiques deviennent disponibles.

L'objectif fondamental de cette série de documents de recherche était de mobiliser le public et les intervenants. Nous encourageons les utilisateurs à poser des questions, à formuler des rétroactions et à faire des suggestions pour les travaux futurs. Nous incitons les personnes qui souhaitent communiquer avec nous à envoyer un courriel à l'adresse suivante :

statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@canada.ca.

Annexe A : Points à l'ordre du jour de la recherche prospective

Tableau A.1

Liste de sujets de recherche figurant à l'ordre du jour prospectif

Sujet de recherche	Brève description
Dépenses en frais de garde	À l'heure actuelle, les frais de garde d'enfants sont représentés dans la MPC en tant que déduction directe du revenu disponible. De cette façon, les besoins d'une famille sont comparés à une mesure du revenu qui reflète les ressources dont elle dispose. Des experts ont demandé à Statistique Canada si c'était la meilleure façon de procéder. Les frais de garde d'enfants pourraient-ils plutôt être traités comme un élément distinct du panier de consommation?
Éloignement	Statistique Canada examinera s'il faut rajuster la MPC pour tenir compte des coûts plus élevés auxquels font face les familles vivant dans des régions ou collectivités éloignées afin d'obtenir (par exemple) de meilleures estimations pour les parties septentrionales des provinces.
Différents types de familles	À l'heure actuelle, Statistique Canada estime les seuils de la MPC pour une famille de quatre personnes, puis utilise la racine carrée de l'échelle de pondération pour obtenir les seuils pour les familles de différentes tailles. Cette méthode permet-elle d'établir les meilleurs seuils possibles pour les petites familles et les personnes seules? Des études supplémentaires pourraient également être menées pour déterminer s'il serait approprié de déterminer des valeurs de panier séparées pour des familles de même taille, mais de composition différente (p. ex. une famille monoparentale avec trois enfants comparativement à un couple avec deux enfants) ou pour d'autres caractéristiques (p. ex. l'âge des membres de la famille).
Analyse de péréquation	
Technologie des communications	Statistique Canada examinera la meilleure façon d'ajouter une composante de communication distincte à la MPC. À l'heure actuelle, le besoin en matière de biens et de services de communication fait partie de la composante des « autres nécessités ».
Composante des autres nécessités	La « composante des autres nécessités » vise à représenter les coûts des biens et services autres que les aliments, le logement, le transport et l'habillement. La liste des articles qui pourraient être inclus dans la composante des autres nécessités est vaste et pourrait varier en fonction de la structure, de l'âge des membres, du lieu de résidence ou d'autres circonstances d'une famille. Des recherches en cours sur la méthodologie soutenant la composante des autres nécessités pourraient évaluer si la méthode actuelle pour établir la valeur de cette composante convient ou si elle devrait être améliorée.
Indice de pauvreté	Fonder la MPC sur des années de référence spécifiques, tout en la mettant à jour régulièrement afin de refléter les changements de niveau de vie pour s'assurer qu'elle demeure pertinente, est l'un de ses points forts. Cependant, les changements de base périodiques de la MPC entraînent la création de plusieurs seuils de pauvreté qui peuvent rendre difficile le suivi des tendances de la pauvreté sur de longues périodes. Pour améliorer la transparence et pour aider à suivre l'évolution de la pauvreté sur des périodes longues, la mise en place d'un indice de réduction de la pauvreté sera envisagée.
Frais de logements et de transport	Souvent, dans les régions où les frais de logement sont relativement élevés, les frais de transport sont relativement bas, et vice versa. Par exemple, les habitants des régions rurales paient habituellement des hypothèques ou des loyers moins élevés, mais doivent dépenser plus pour le carburant et ont rarement accès au transport en commun. Nous proposons d'évaluer si la MPC peut être améliorée en tenant compte plus précisément de ces différences de coûts.
Utilisation de la MPC avec des données administratives	Sous leur forme actuelle, les taux de pauvreté fondés sur la MPC ne peuvent être calculés avec précision qu'à l'aide d'une combinaison de données d'enquête et de données administratives. Nous proposons d'évaluer s'il est possible d'appliquer les seuils de la MPC uniquement aux données administratives.
Indicateurs supplémentaires de l'inégalité des revenus pour la MPC	Comme la majorité des produits analytiques actuels fondés sur la MPC ne décrivent pas la répartition des revenus complète, parce qu'ils comparent habituellement les seuils de la MPC au revenu disponible, ils ne décrivent pas entièrement l'inégalité des revenus. D'autres indicateurs d'inégalité proposés seront présentés, ce qui permettra de bien cerner les disparités de revenu entre les Canadiens.

Annexe B : Méthodologie de la MPC pour les régions éloignées : les composantes du panier et le revenu disponible

Régions éloignées de la MPC

Les régions éloignées de la MPC ont été identifiées dans un document de travail précédent en fonction de l'indice d'éloignement¹⁷. Cet indice a été créé par Statistique Canada pour mieux comprendre l'accès des collectivités aux biens, aux services et aux possibilités économiques. L'Indice d'éloignement est une mesure continue qui fournit une indication relative de l'éloignement sur une échelle variant de 0 à 1, où 0 correspond au plus accessible et 1, au moins accessible. Le krigeage¹⁸, une méthode d'interpolation spatiale, a été utilisé pour fournir des estimations d'éloignement au niveau de l'aire de diffusion (AD). Des techniques géospatiales et l'opinion d'experts ont été utilisées pour déterminer qu'un seuil supérieur ou égal à 0,53 délimiterait les « régions éloignées » aux fins de la MPC.

Selon les résultats obtenus au moyen de cette méthodologie, il n'y aurait aucune région éloignée en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard. Par conséquent, les seuils de pauvreté pour les régions éloignées n'ont été créés que pour les provinces suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Méthodologie de la MPC pour les régions éloignées

Le panier de la MPC pour les régions éloignées comporterait les cinq mêmes composantes que la MPC normale : les vêtements et les chaussures, la nourriture, le logement, le transport et les autres nécessités. En raison des limites des données, seuls les seuils du total des régions éloignées pour chaque province sont fournis dans le présent document de travail.

Composante des vêtements et des chaussures

La composante des vêtements et des chaussures du panier dans les régions éloignées se fonderait sur le le niveau de vie acceptable (NVA) de 2012 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest. Le panier contient des biens destinés spécifiquement à une famille repère de deux adultes et de deux enfants et comprend des vêtements et des chaussures pour les contextes professionnels, scolaires et sociaux les plus courants. Aucune adaptation n'a été apportée aux vêtements, aux quantités requises ou au calendrier de remplacement.

Les prix sont recueillis auprès des points de vente chaque année dans une ville représentative de chaque province, et la moyenne des trois prix les plus bas observés dans chaque ville est calculée pour chaque article de la composante. De plus, une moyenne de prix sur trois ans a été mesurée pour minimiser la volatilité des prix des articles. Ces prix, combinés à des quantités déterminées et à un calendrier de remplacement, entraînent le coût de la composante des vêtements.

On propose également d'intégrer les coûts associés à un voyage de magasinage et les coûts d'expédition vers des régions éloignées. Il s'agirait d'une moyenne pondérée des coûts associés au voyage vers l'agglomération de recensement (AR) la plus proche, ainsi que des coûts liés à la commande en ligne. En raison du manque d'information et de données sur la proportion de résidents qui passent des commandes en ligne par rapport à ceux qui font un voyage de magasinage à partir de collectivités éloignées, une moyenne pondérée égale des coûts associés à un voyage de magasinage ainsi qu'à ceux liés au magasinage en ligne a été utilisée. Les coûts associés au voyage vers l'AR la plus proche peuvent comprendre l'essence, l'hôtel et un billet d'avion. Les coûts associés aux commandes en ligne seraient un coût annuel et l'hypothèse d'une commande en bloc mensuelle. La composante serait mise à jour annuellement à l'aide de l'indice provincial des prix à la consommation (IPC) annuel pour les vêtements et les chaussures.

17. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Indice d'éloignement, veuillez consulter le document [Mesure de l'éloignement et de l'accessibilité : Un ensemble d'indices pour les collectivités canadiennes](#).

18. Le krigeage est une méthode d'interpolation géostatistique qui utilise un échantillon de points à des emplacements connus pour créer une surface de prédiction continue.

Composante alimentaire

Il est proposé que le panier de consommation des régions éloignées utilise le Panier de provisions nutritif national (PPNC) de 2019 élaboré par Santé Canada pour calculer le coût de la composante alimentaire. Les aliments figurant dans la version mise à jour du PPNC sont conformes au nouveau Guide alimentaire canadien et sont des aliments nutritifs couramment consommés que les Canadiens ont déclaré consommer dans le cadre de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Nutrition de 2015, la plus récente enquête disponible sur la consommation d'aliments.

Le PPNC de 2019 comprend des aliments frais, surgelés et en conserve afin de concilier les considérations de coût, d'accès et de disponibilité. De plus, 5 % ont été ajoutés au coût total du panier pour des aliments et boissons divers, comme du café, du thé, des fines herbes, des épices et des condiments. Aucun ajustement n'est proposé pour les aliments dans le PPNC afin de refléter la vie dans les régions éloignées. Il convient de noter que la méthodologie de la MPC ne prescrit pas d'aliments individuels pour les familles. Elle vise plutôt à fournir une estimation du coût d'un régime alimentaire nutritif pour la famille de référence.

Pour estimer le coût de la composante alimentaire dans les collectivités éloignées, on propose de créer des indices spatiaux en utilisant les données de l'IVC de Statistique Canada pour ajuster le coût des aliments, en tenant compte de l'hypothèse selon laquelle le coût des aliments est plus élevé dans les collectivités éloignées. Les indices ont été appliqués aux coûts de la ville de référence pour les quatre groupes alimentaires contenus dans le PPNC (c.-à-d., légumes et fruits, aliments à base de protéines, aliments à grains entiers et gras non saturés), puis agrégés pour obtenir un coût de composante alimentaire par collectivité éloignée. Enfin, les poids de population du Recensement de 2016 ont été utilisés pour estimer une moyenne pondérée des coûts des aliments par région éloignée de la MPC.

Il n'a pas été possible de calculer une composante alimentaire distincte pour chaque province comptant une région éloignée en raison des limites des données. Par exemple, dans certaines provinces, il n'y avait aucune ou une seule collectivité éloignée pour laquelle des données de l'IVC étaient disponibles. Pour contourner cette limite, les provinces comptant des régions éloignées ont été regroupées en quatre groupes pour estimer la composante alimentaire : 1) Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick; 2) l'Ontario et le Québec; 3) le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta; 4) la Colombie-Britannique. La composante serait mise à jour annuellement à l'aide de l'indice des aliments provinciaux achetés en magasin de l'IPC.

Composante du logement

On propose que la composante du logement utilise le Recensement de 2016 pour calculer les frais de logement des logements locatifs. Le recensement est choisi pour fournir les valeurs du marché, car une taille d'échantillon élevée permet une estimation précise des coûts du loyer et comprend tous les genres de logements locatifs. Les coûts comprennent le loyer et les services publics (p. ex. chauffage, eau et électricité). La composante du logement reposerait sur la Norme nationale d'occupation pour la famille repère de deux adultes et deux enfants (une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans). Cela signifie qu'il serait fondé sur le coût d'un logement locatif de trois chambres qui n'a pas besoin de réparations majeures. Les logements collectifs, les logements sans loyer et les logements dans les réserves ne seraient pas inclus dans ces calculs.

Pour obtenir le coût d'un logement locatif de trois chambres avec services publics, on a utilisé un modèle de régression quantile pour estimer les frais de logement dans toutes les régions de la MPC pour les ménages du deuxième décile de revenu, comme on l'a fait pour la MPC de l'année de base 2018 pour les provinces. Cette méthodologie est actuellement à l'étude. Un montant pour l'assurance des locataires et les appareils électroménagers serait également ajouté aux frais de logement. En raison de la très petite taille de l'échantillon dans les régions éloignées du Nouveau-Brunswick, il n'a pas été possible de calculer les frais de logement à l'aide de la régression quantile, de sorte que les frais de logement des régions éloignées de Terre-Neuve-et-Labrador ont été utilisés comme approximation. La composante du logement serait calculée pour l'année de base, puis indexée à l'aide de l'indice d'ensemble de l'IPC provincial.

Composante de transport

Contrairement à certaines des régions les plus accessibles de la MPC, on propose que la composante de transport n'inclue que les coûts des modes de transport privés. La méthodologie appliquée aux collectivités éloignées dépendrait de l'accès routier de la collectivité. Pour la plupart des collectivités éloignées, c'est-à-dire celles qui ont un accès routier régulier, le coût de transport proposé serait fondé sur le coût d'utilisation d'un panier de voitures basé sur les cinq voitures les plus vendues selon les données d'immatriculation de leur province respective.

Pour les collectivités éloignées ayant accès à des routes de glace, on propose que la composante soit fondée sur le coût d'un panier pondéré de véhicules qui comprendrait à la fois un petit VUS et le panier de voitures compactes utilisées dans d'autres régions de la province. Une pondération égale serait utilisée entre un VUS et une voiture compacte en raison des limites des données.¹⁹ Pour les collectivités éloignées ayant un accès routier ou routier régulier sur la glace, un montant supplémentaire serait ajouté pour tenir compte des coûts d'entretien plus élevés et du kilométrage plus élevé dans ces régions, comparativement aux régions plus accessibles de la MPC. Pour les collectivités accessibles uniquement par avion, la composante de transport serait fondée sur le coût d'achat, d'entretien et d'exploitation d'un véhicule tout-terrain et d'une motoneige de qualité moyenne, ainsi que sur le coût d'expédition de ces véhicules vers la collectivité accessible uniquement par avion. La composante serait calculée pour l'année de base 2018, puis indexée à l'aide de l'indice provincial du transport privé de l'IPC.

Composante des autres nécessités

La méthodologie proposée pour la composante des autres nécessités serait la même que pour les autres méthodologies de la MPC. Le multiplicateur de la MPC de l'année de base 2018 serait appliqué aux coûts des composantes alimentaire et des vêtements pour chacune des régions éloignées de la MPC²⁰. De plus, on propose qu'un montant pour les services de téléphonie cellulaire soit établi séparément et ajouté à la composante des autres nécessités.

La composante serait calculée pour l'année de référence 2018 et mise à jour à l'aide de l'indice d'ensemble annuel provincial de l'IPC.

Méthodologie relative au revenu disponible dans les régions éloignées de la MPC

Le revenu disponible de la MPC est défini comme le revenu total (y compris les transferts gouvernementaux) après déduction de l'impôt sur le revenu et des dépenses obligatoires. Ces dépenses comprennent les cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, les cotisations à l'assurance-emploi et aux régimes de pension agréés, les cotisations syndicales, les frais de garde d'enfants, les paiements de pension et les dépenses médicales directes, y compris les primes d'assurance privée. Au moment de calculer le revenu disponible, l'impôt sur les gains en capital est retiré de l'impôt sur le revenu déduit du revenu total afin d'éviter que les familles ne semblent être pauvres en raison de l'impôt sur les gains en capital.

La MPC apporte également des ajustements en fonction des types de modes d'occupation, y compris l'accession à la propriété (avec ou sans hypothèque) et les logements subventionnés, afin de placer les familles vivant dans différents types de logements sur un pied d'égalité avec celles vivant dans des logements locatifs au moment de déterminer le statut de pauvreté²¹.

L'estimation de l'ajustement de types de modes d'occupation pour chaque région éloignée de la MPC serait calculée en soustrayant les frais de logement types du type d'occupation particulier des frais de logement pour les locataires. Ces coûts sont calculés pour un logement de trois chambres, selon la Norme nationale d'occupation établie par la SCHL pour une famille de quatre personnes ayant un revenu dans le deuxième décile. Les ajustements de types de modes d'occupation sont calculés pour une famille de quatre personnes dans le deuxième décile de revenu, puis les valeurs correspondant aux autres tailles de famille sont calculées au moyen

19. Pour la MPC de l'année de base 2018, les volumes de ventes des provinces ont été utilisés aux fins de pondération.

20. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la composante des autres nécessités, veuillez consulter le [Document technique sur la mesure du panier de consommation : la composante des autres nécessités](#).

21. Pour de plus amples renseignements sur le revenu disponible de la MPC ou le rajustement de type mode d'occupation, veuillez consulter le [Rapport sur le deuxième examen complet de la mesure du panier de consommation](#).

de la méthode d'équivalence par la racine carrée²². Ces ajustements de types de modes d'occupation (ATMO) sont ensuite ajoutés au revenu disponible lors de l'évaluation de la situation de pauvreté.

Pour les propriétaires sans hypothèque, les frais de logement pour la MPC comprennent les impôts fonciers, les frais de services publics, les frais de copropriété, les coûts des appareils électroménagers et les frais d'assurance habitation de base. Pour les propriétaires ayant une hypothèque, les coûts pris en compte sont les mêmes, avec l'ajout de paiements d'intérêts hypothécaires estimés à l'aide des données de l'Enquête sur la sécurité financière. Pour les locataires subventionnés, les coûts de logement comprennent le loyer payé plus les frais de services publics et les frais d'assurance applicables.

22. Pour calculer les seuils pour différentes tailles de familles, la méthodologie de la MPC utilise une échelle d'équivalence de la racine carrée, qui est une méthode couramment utilisée pour ajuster les revenus en fonction de la taille de la famille.

Annexe C : Comparaison méthodologique

Tableau C.1

Comparaison méthodologique entre la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) (base de 2018), la mesure fondée sur un panier de consommation du Nord (MPC-N) pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et une méthodologie potentielle de la MPC pour les régions éloignées

Composants	MPC	MPC-N pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest	MPC pour les régions éloignées
Logement	<ul style="list-style-type: none"> Normes nationales d'occupation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la famille repère Utilise le Recensement de 2016 Loyer médian d'un logement locatif de trois chambres à coucher Logements locatifs non subventionnés Suppléments aux coûts des appareils électroménagers Montant pour l'assurance du locataire inclus 	<ul style="list-style-type: none"> Normes nationales d'occupation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la famille repère Utilise le Recensement de 2016 Loyer médian d'un logement locatif de trois chambres à coucher Logements locatifs non subventionnés Aucun supplément aux coûts des appareils électroménagers Montant pour l'assurance du locataire inclus 	<ul style="list-style-type: none"> Normes nationales d'occupation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la famille repère Utilise le Recensement de 2016 Loyer médian d'un logement locatif de trois chambres à coucher Logements locatifs non subventionnés Suppléments aux coûts des appareils électroménagers Montant pour l'assurance du locataire inclus En raison des limites des données liées à la très petite taille de l'échantillon des personnes vivant dans les régions éloignées du Nouveau-Brunswick, il n'a pas été possible de calculer les frais de logement pour la province. Les frais de logement des régions éloignées de Terre-Neuve-et-Labrador ont été utilisés comme approximation Les ajustements annuels utilisent les indices d'ensemble provinciaux
Transports	<ul style="list-style-type: none"> Utilise une moyenne pondérée des coûts du transport en commun et du transport privé (les centres de population de moins de 30 000 habitants n'ont que des coûts du transport privé) Panier pondéré de cinq véhicules compacts et des coûts connexes Véhicules de huit ans, valeur amortie sur cinq ans avec une durée de financement de 36 mois 1 200 litres d'essence par an Coût des titres de transport en commun mensuels pour deux adultes et un enfant et un montant supplémentaire suffisant pour 12 trajets aller-retour en taxi Non applicable (aucune différence pour les collectivités accessibles uniquement par avion) Non applicable (aucune différence pour les collectivités accessibles uniquement par routes de glace) Les ajustements annuels utilisent les indices provinciaux des prix du transport privé 	<ul style="list-style-type: none"> Utilise uniquement le coût du transport privé Panier pondéré d'une voiture compacte usagée et d'un VUS usagé Véhicules de huit ans, valeur amortie sur cinq ans avec une durée de financement de 36 mois 1 200 litres d'essence par an dans les capitales, un peu plus à l'extérieur des capitales Ne s'applique pas (aucun frais de transport en commun) Pour les collectivités accessibles uniquement par avion dans les Territoires du Nord-Ouest, les coûts sont associés à l'achat d'un nouveau VTT de qualité moyenne et d'une motoneige, amortis sur huit ans avec une durée de financement de 36 mois Non applicable (aucune différence pour les collectivités accessibles uniquement par routes de glace) Les ajustements annuels utilisent les indices territoriaux des prix du transport privé 	<ul style="list-style-type: none"> Utilise uniquement le coût du transport privé Panier pondéré de cinq voitures compactes usagées et coûts connexes pour les collectivités ayant un accès routier régulier Véhicules de huit ans, valeur amortie sur cinq ans avec une durée de financement de 36 mois 1 200 litres d'essence par année. Un montant supplémentaire serait également ajouté pour tenir compte des coûts d'entretien plus élevés et des kilomètres parcourus dans ces régions, comparativement aux régions plus accessibles ayant recours à la MPC Ne s'applique pas (aucun frais de transport en commun) Pour les collectivités accessibles uniquement par avion, les coûts sont associés à l'achat d'un nouveau VTT de qualité moyenne et d'une motoneige, amortis sur huit ans avec une durée de financement de 36 mois Pour les collectivités desservies par des routes de glace, les coûts seront fondés sur un panier pondéré de cinq voitures compactes usagées et d'un véhicule utilitaire spor Les ajustements annuels utilisent les indices provinciaux des prix du transport privé

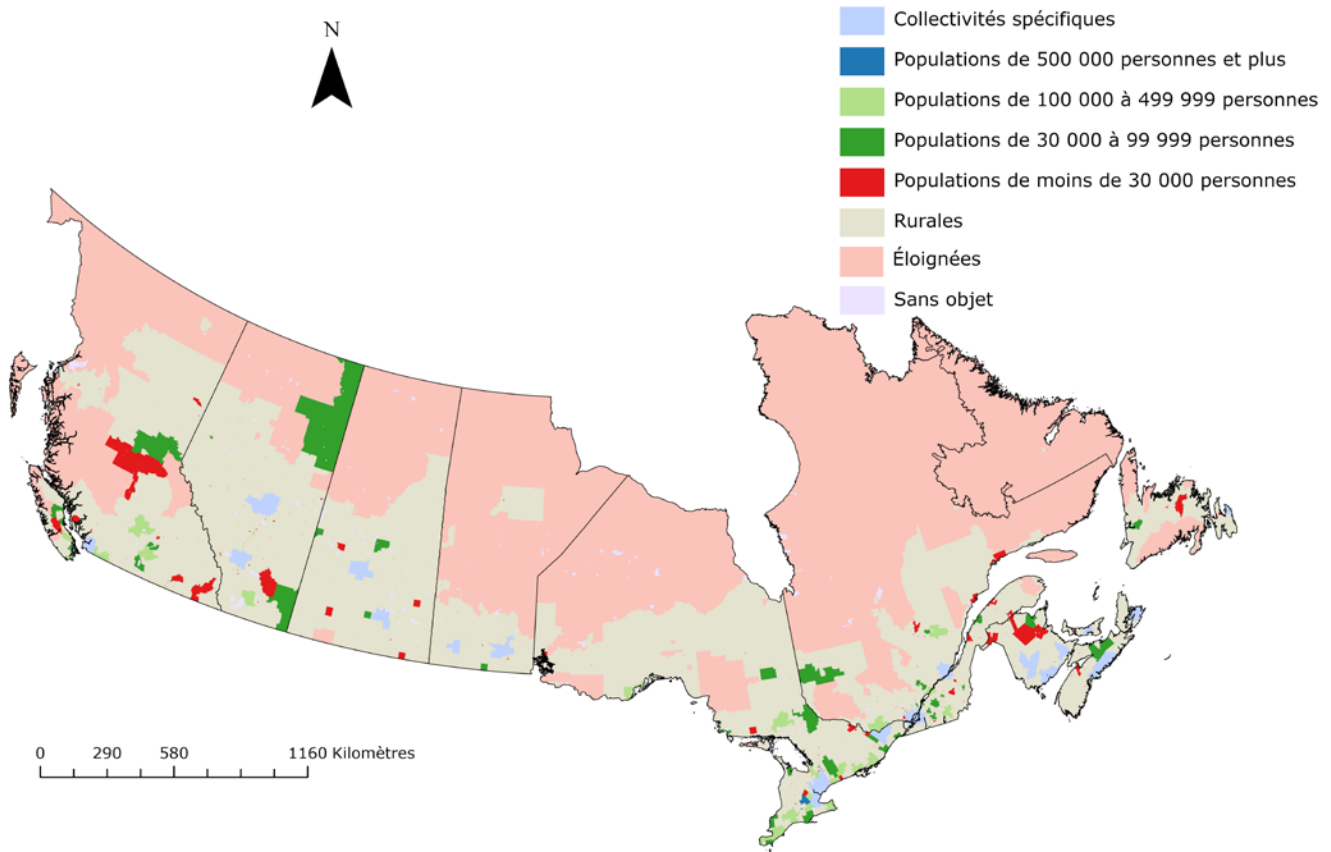
Tableau C.1
Comparaison méthodologique entre la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) (base de 2018), la mesure fondée sur un panier de consommation du Nord (MPC-N) pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et une méthodologie potentielle de la MPC pour les régions éloignées

Composants	MPC	MPC-N pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest	MPC pour les régions éloignées
Aliments	<ul style="list-style-type: none"> • Panier de provisions nutritif (2019) de Santé Canada • Un supplément de 5 % est ajouté au coût total du panier de 2019 pour des aliments et boissons divers • Prix recueillis dans 38 villes à travers les provinces • Les ajustements annuels utilisent les indices provinciaux des aliments achetés en magasin 	<ul style="list-style-type: none"> • Panier de provisions nutritif (2019) de Santé Canada • Un supplément de 5 % est ajouté au coût total du panier de 2019 pour des aliments et boissons divers • Prix recueillis dans les capitales territoriales, ajustés à l'aide d'indices spatiaux pour les collectivités à l'extérieur des capitales • Les ajustements annuels utilisent les indices territoriaux des aliments achetés en magasin 	<ul style="list-style-type: none"> • Panier de provisions nutritif (2019) de Santé Canada • Un supplément de 5 % est ajouté au coût total du panier de 2019 pour des aliments et boissons divers • Prix recueillis dans les villes de base provinciales, puis ajustés à l'aide d'indices spatiaux pour les régions éloignées • Les ajustements annuels utilisent les indices provinciaux des aliments achetés en magasin
Vêtements et chaussures	<ul style="list-style-type: none"> • Panier de Niveau de vie acceptable (NVA) du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest de 2012 • Prix recueillis dans 11 villes à travers les provinces • Ne s'applique pas (aucun ajustement fait au panier du NVA) • Les ajustements annuels utilisent les indices provinciaux des prix des vêtements et des chaussures 	<ul style="list-style-type: none"> • Panier de Niveau de vie acceptable (NVA) du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest de 2012 • Prix recueillis dans les capitales territoriales. Pour les zones situées en dehors des capitales, une moyenne pondérée des coûts liés à un déplacement vers la capitale territoriale la plus proche et du coût de la commande en ligne. • Des ajustements sont apportés au calendrier de remplacement ainsi qu'au panier du NVA en raison du climat nordique des deux territoires. • Les ajustements annuels utilisent les indices territoriaux des prix des vêtements et des chaussures 	<ul style="list-style-type: none"> • Panier de Niveau de vie acceptable (NVA) du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest de 2012 • Prix recueillis dans 11 villes à travers les provinces Une moyenne pondérée des coûts associés à un voyage dans l'agglomération de recensement la plus proche et du coût de la commande en ligne a également été incluse • Ne s'applique pas (aucun ajustement fait au panier du NVA) • Les ajustements annuels utilisent les indices provinciaux des prix des vêtements et des chaussures
Autres nécessités	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplicateur fixe (75,4 %) utilisant les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) sur le coût total des composantes alimentaire et des vêtements pour chaque région de la MPC. • Montant provincial supplémentaire pour les services de téléphonie cellulaire • Les ajustements annuels utilisent les indices d'ensemble provinciaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplicateur fixe (75,4 %) utilisant les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) sur le coût total des composantes alimentaire et des vêtements pour chaque région de la MPC-N. • Montant territorial supplémentaire pour les services de téléphonie cellulaire • Les ajustements annuels utilisent les indices d'ensemble territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplicateur fixe (75,4 %) utilisant les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) sur le coût total des composantes alimentaire et des vêtements pour chaque région de la MPC. • Montant provincial supplémentaire pour les services de téléphonie cellulaire • Les ajustements annuels utilisent les indices d'ensemble provinciaux
Revenu disponible	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu total (y compris les transferts gouvernementaux), moins l'impôt sur le revenu et plusieurs dépenses obligatoires • Trois types de modes d'occupation • L'imputation des dépenses médicales utilise les données provinciales 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu total (y compris les transferts gouvernementaux), moins l'impôt sur le revenu et plusieurs dépenses obligatoires • Trois types de modes d'occupation • L'imputation des dépenses médicales utilise les données territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu total (y compris les transferts gouvernementaux), moins l'impôt sur le revenu et plusieurs dépenses obligatoires • Trois types de modes d'occupation • L'imputation des dépenses médicales utilise les données provinciales

Annexe D : Carte des régions de la MPC selon la taille de la population et la désignation d'éloignement

Figure D.1

Régions prises en compte aux fins de la MPC d'après les données du Recensement de 2016, après l'ajout de la catégorie des régions éloignées



Note : La catégorie sans objet correspond aux réserves des Premières Nations. À l'heure actuelle, les réserves des Premières Nations ne sont pas incluses dans le calcul du seuil de pauvreté selon la MPC.

Source : Calculs de l'auteur.

Annexe E : Nombre de personnes vivant dans des régions éloignées

Tableau E.1

Nombre de personnes vivant dans des régions éloignées dans chaque province et au Canada, Recensement de 2016

Province	Personnes
Terre-Neuve-et-Labrador	47 334
Île-du-Prince-Édouard	0
Nouvelle-Écosse	0
Nouveau-Brunswick	123
Québec	39 851
Ontario	31 394
Manitoba	11 666
Saskatchewan	8 124
Alberta	16 090
Colombie-Britannique	17 581
Canada	172 163

Note : Le nombre de personnes vivant dans les régions éloignées déclarées ici diffère des chiffres indiqués dans le document de travail précédent, intitulé « Délimitation des régions éloignées aux fins de la mesure fondée sur un panier de consommation », puisque ces chiffres incluaient toutes les personnes vivant à l'intérieur du panier de consommation (MPC) des régions éloignées, bien que ces chiffres excluent certaines populations pour lesquelles les calculs de la MPC ne s'appliquent pas, comme les personnes vivant dans un logement d'exploitant agricole ou dans des logements de bande.

Source : Recensement de 2016. Statistique Canada. Totalisations personnalisées

Annexe F : Estimations du taux de pauvreté dans les régions éloignées

Tableau F.1

Estimations et intervalle de confiance¹ pour le pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté dans les régions de mesure du panier de consommation désignées comme éloignées, rurales et comptant moins de 30 000 personnes, Recensement de 2016

Région géographique	Sans les régions éloignées			Avec les régions éloignées		
	Intervalle de confiance à 95 %			Intervalle de confiance à 95 %		
	Estimation	inférieure	supérieure	Estimation	inférieure	supérieure
	pourcentage					
Terre-Neuve-et-Labrador						
Éloignées	20,4	19,7	21,1
Région rurale	12,6	12,3	12,9	13,4	13,0	13,8
Population de moins de 30 000 personnes	14,3	13,9	14,7	14,5	14,1	14,9
Nouveau-Brunswick						
Éloignées	F	F	F
Région rurale	14,5	14,2	14,8	14,5	14,2	14,8
Population de moins de 30 000 personnes	17,3	16,9	17,7	17,3	16,9	17,7
Québec						
Éloignées	18,8	18,1	19,5
Région rurale	9,3	9,2	9,4	9,4	9,2	9,5
Population de moins de 30 000 personnes	10,7	10,5	10,8	10,7	10,6	10,9
Ontario						
Éloignées	18,0	16,8	19,1
Région rurale	9,9	9,8	10,1	10,0	9,9	10,2
Population de moins de 30 000 personnes	11,7	11,5	11,9	11,7	11,5	11,8
Manitoba						
Éloignées	33,1	31,2	34,9
Région rurale	11,9	11,6	12,2	11,4	11,1	11,7
Population de moins de 30 000 personnes	13,4	12,9	13,8	13,3	12,9	13,8
Saskatchewan						
Éloignées	38,6	35,6	41,5
Région rurale	12,2	11,9	12,4	11,7	11,4	12,0
Population de moins de 30 000 personnes	11,4	11,1	11,8	11,4	11,0	11,7
Alberta						
Éloignées	25,6	23,4	27,8
Région rurale	10,8	10,6	11,0	10,6	10,4	10,8
Population de moins de 30 000 personnes	11,6	11,3	11,8	11,6	11,3	11,8
Colombie-Britannique						
Éloignées	25,2	23,9	26,6
Région rurale	14,7	14,4	14,9	14,7	14,5	15,0
Population de moins de 30 000 personnes	14,2	14,0	14,4	14,2	14,0	14,4

... n'ayant pas lieu de figurer

F trop peu fiable pour être publié

1. Les limites supérieures et inférieures sont établies à un niveau de confiance de 95 %.

Source : Recensement de 2016. Statistique Canada. Totalisations personnalisées

References

- Alasia Alessandro, Bédard Frédéric, Bélanger Julie, Guimond Eric, and Penney Christopher (2017), "[Measuring remoteness and accessibility - A set of indices for Canadian communities](#)". Catalogue n° 18-001-X.
- Devin, Nancy, Gustajtis Burton, Lam Keith, and McDermott Sarah (2021), "[Construction of a Northern Market Basket Measure of poverty for Yukon and the Northwest Territories](#)". Catalogue n° 75F0002M.
- Djidel, Samir, Gustajtis Burton, Heisz Andrew, Marchand Isabelle, McDermott Sarah (2020), "[Report on the second comprehensive review of the Market Basket Measure](#)". Catalogue n° 75F0002M2020002.
- Djidel, Samir, Gustajtis Burton, Heisz Andrew, Lam Keith, and McDermott Sarah (2019a), "[Towards an update of the Market Basket](#)". Catalogue n° 75F0002M2019013.
- Djidel, Samir, Gustajtis Burton, Heisz Andrew, Lam Keith, and McDermott Sarah (2019b), "[Defining disposable income in the Market Basket Measure](#)". Catalogue n° 75F0002M2019014.
- Employment and Social Development Canada (2018), "[Opportunity for All – Canada’s First Poverty Reduction Strategy](#)". Catalogue n° SSD-212-08-18E.
- Gustajtis, Burton, Lam Keith, and McDermott Sarah (2021), "[Proposals for a Northern Market Basket Measure and its disposable income](#)". Catalogue n° 75F0002M2021001.
- Gustajtis, Burton and Heisz, Andrew (2022), "[Market Basket Measure Technical Paper: The other necessities component](#)". Catalogue n° 75F0002M.
- Hatfield, Michael, Pyper Wendy, and Gustajtis Burton (2010), "[First Comprehensive Review of the Market Basket Measure of Low Income](#)". Applied Research Branch paper, Human Resources and Skills Development Canada.
- Heisz, Andrew (2019), "[An update on the Market Basket Measure comprehensive review](#)". Catalogue n° 75F0002M2019009.
- Steinmetz-Wood, Madeleine (2023), "[Market Basket Measure Research Paper: Delineating Remote Regions for the Market Basket Measure](#)". Catalogue n° 75F0002M.